Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP CIP, veuillez visiter :
capcip.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP CONDUCTEUR D\ • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Prévention-santé-environnement (PSE)

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-CIP-EP1** • Durée : **1 heure** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Santé et prévention des risques professionnels (4 questions) **Page 3**

2. Analyse d'une situation professionnelle et mesures de prévention (4 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://capcip.fr/assets/annales/cap-cip/Gestion du risque/2026/CAP CIP - Gestion du risque - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Santé et prévention des risques professionnels

Dans l'atelier MétalNord, un opérateur a voulu retirer une pièce coincée alors que le convoyeur n'était pas isolé de ses énergies. Un collègue l'a redémarré depuis le pupitre, mais l'opérateur a retiré sa main à temps ; les questions portent sur l'analyse du risque et les responsabilités en santé et sécurité.

Question 1.1. À partir du DT 1, relevez deux éléments qui rendent l'intervention de l'opérateur dangereuse.

Deux éléments rendent l'intervention dangereuse : l'opérateur approche sa main de la zone de transfert pour retirer la pièce coincée, et le convoyeur n'est pas isolé de ses énergies. Le DT 1 indique qu'un collègue peut le redémarrer depuis le pupitre. La main est donc exposée à un mouvement imprévu. L'arrêt de la presse ne suffit pas à protéger l'opérateur, car la commande du convoyeur est distincte et son alimentation électrique reste active.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Main dans la zone de transfert et convoyeur non isolé, susceptible d'être redémarré depuis le pupitre.

Question 1.2. Identifiez le danger, la situation dangereuse et le dommage possible pour l'opérateur lors du retrait de la pièce coincée.

Le **danger** est le mouvement mécanique du convoyeur, en particulier dans la zone de transfert. La **situation dangereuse** est la présence de la main de l'opérateur dans cette zone pour retirer la pièce, alors que le convoyeur n'est pas isolé et peut redémarrer. Le **dommage possible** est une blessure grave de la main, notamment par écrasement ou coincement. Ces trois éléments correspondent aux cases à compléter dans le tableau du DR 1.

DR 1 complété : analyse du risque

Élément demandé	Réponse
Danger	Mouvement
Situation dangereuse	Main exposée
Dommage possible	
Nombre total d'événements et calcul	Écrasement
Part des interventions sans isolement complet et calcul en pourcentage	
Mesure de prévention 1 et effet attendu	
Mesure de prévention 2 et effet attendu	

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Danger : mouvement du convoyeur. Situation : main dans la zone de transfert, convoyeur non isolé. Dommage : écrasement ou coincement de la main.

Question 1.3. **Expliquez pourquoi l'arrêt de la presse ne suffisait pas à garantir la sécurité de l'opérateur.**

L'arrêt de la presse ne coupe pas l'alimentation électrique du convoyeur. D'après le DT 1, les deux équipements ont des commandes distinctes, même si elles sont sur un pupitre commun. Le convoyeur restait donc alimenté et pouvait être redémarré par un collègue pendant que l'opérateur avait la main dans la zone de transfert. Seul l'arrêt de la presse ne supprimait pas le risque lié au convoyeur.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'arrêt de la presse ne coupe pas l'alimentation du convoyeur, qui peut être redémarré depuis le pupitre.

Question 1.4. **À l'aide du DT 2, indiquez une obligation de l'employeur et une responsabilité du travailleur en matière de santé et de sécurité au travail. Reliez chacune à la situation décrite.**

Employeur : l'article L. 4121-1 lui impose de protéger la santé et la sécurité des travailleurs par des mesures de prévention, une organisation et des moyens adaptés. Ici, il doit prévenir le redémarrage du convoyeur pendant le déblocage. **Travailleur :** selon l'article L. 4122-1, il doit prendre soin de sa sécurité et de celle des autres, conformément aux instructions reçues. Dans cette situation, il doit suivre l'instruction affichée : arrêter la ligne et avertir le responsable d'équipe.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'employeur met en place des mesures contre le redémarrage ; le travailleur suit les consignes, arrête la ligne et avertit le responsable.

2. Analyse d'une situation professionnelle et mesures de prévention

Sur six mois, l'atelier MétalNord a signalé des pièces coincées, des interventions sans isolement complet des énergies et des redémarrages intempestifs. À partir de ces données et des principes de prévention, il faut calculer une proportion, proposer des mesures et une conduite à tenir, puis rédiger une alerte au responsable d'équipe.

Question 2.1. À partir du DT 3, calculez le nombre total d'événements signalés, puis la part des interventions manuelles sans isolement complet des énergies parmi ces événements. Présentez le calcul et donnez le résultat en pourcentage, arrondi à l'unité.

Le DT 3 recense 12 pièces coincées, 5 interventions sans isolement complet et 3 redémarrages intempestifs. Le total est donc : 12 + 5 + 3 = 20 événements. Pour calculer la part des interventions sans isolement, on rapporte leur nombre au total puis on multiplie par 100 : 5 ÷ 20 × 100 = 25 %. L'arrondi à l'unité donne également 25 %.

Calculs complétés dans le DR 1

Élément demandé	Réponse
Danger	.....
Situation dangereuse	.....
Dommage possible	.....
Nombre total d'événements et calcul	12 + 5 + 3 = 20
Part des interventions sans isolement complet et calcul en pourcentage	5 ÷ 20 × 100 = 25 %
Mesure de prévention 1 et effet attendu	.....
Mesure de prévention 2 et effet attendu	.....

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

20 événements au total ; 5 interventions sans isolement complet, soit 25 %.

Question 2.2. Proposez deux mesures de prévention collective ou organisationnelle permettant d'éviter le redémarrage du convoyeur pendant une intervention. Pour chacune, précisez en quoi elle réduit le risque.

Deux mesures collectives ou organisationnelles adaptées peuvent empêcher un redémarrage pendant une intervention :

1. Établir une procédure de consignation du convoyeur : couper les énergies, condamner l'organe de coupure par cadenas et vérifier l'absence d'énergie avant le déblocage. Un collègue ne peut alors pas remettre le convoyeur en marche.
2. Installer un protecteur interverrouillé à la zone d'accès. Son ouverture empêche le démarrage ou provoque l'arrêt du convoyeur, ce qui limite l'accès aux éléments en mouvement pendant l'intervention.

Mesures de prévention complétées dans le DR 1

Élément demandé	Réponse
Danger	.....
Situation dangereuse	.....
Dommage possible	.....
Nombre total d'événements et calcul	.....
Part des interventions sans isolement complet et calcul en pourcentage	.....
Mesure de prévention 1 et effet attendu	Consignation + cadenas
Mesure de prévention 2 et effet attendu	Protecteur interverrouillé

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Consigner et condamner les énergies du convoyeur ; installer un protecteur interverrouillé empêchant le redémarrage quand la zone est accessible.

Question 2.3. Proposez une conduite à tenir en trois étapes pour un opérateur qui constate une pièce coincée pendant la production. Intégrez l'arrêt de l'installation, l'intervention ou le signalement, ainsi que la reprise de production.

1. Arrêter la ligne conformément aux consignes affichées et ne pas approcher la main de la zone de transfert.
2. Signaler immédiatement la pièce coincée au responsable d'équipe. Ne pas tenter le déblocage sans procédure adaptée et isolement des énergies.
3. Après un déblocage réalisé en sécurité, vérifier que la zone est dégagée et que chacun est à l'écart. Reprendre la production uniquement selon les consignes de redémarrage et après accord du responsable.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Arrêter la ligne, signaler le blocage et ne pas intervenir sans isolement adapté ; reprendre seulement après sécurisation et accord du responsable.

Question 2.4. Rédigez un message bref à transmettre au responsable d'équipe. Il doit signaler le risque observé, s'appuyer sur une donnée du DT 3 et demander une action de prévention précise.

Le message rapporte une donnée du DT 3 et nomme le risque : cinq interventions manuelles sans isolement complet ont été signalées en six mois, avec un presque-accident et aucune blessure constatée. Il demande une mesure précise pour éviter qu'un collègue redémarre le convoyeur pendant un déblocage.

> « En six mois, cinq interventions sans isolement complet des énergies ont été signalées, avec un presque-accident. Le convoyeur peut redémarrer pendant un déblocage. Merci d'établir une procédure de consignation et de former l'équipe à son application. »

✓ RÉPONSE À RETENIR

« Cinq interventions sans isolement complet ont été signalées en six mois. Merci d’établir une procédure de consignation et de former l’équipe. »

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EG4 de Prévention-santé-environnement du CAP Conducteur d'installations de production, session 2026, porte le code 26-CAP-CIP-EP1. D'une durée d'une heure et de coefficient 1, elle étudie un incident sur une ligne convoyeur-presse chez MétalNord. Elle évalue l'identification des risques, les obligations de prévention, l'analyse de données et la communication de mesures de sécurité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un danger est une source potentielle de dommage ; la situation dangereuse correspond à l'exposition d'une personne à ce danger.
- L'arrêt d'une machine ne vaut pas isolement des énergies si un équipement distinct peut encore fonctionner ou redémarrer.
- Part en pourcentage = (nombre d'événements de la catégorie / nombre total d'événements) × 100.
- La prévention privilégie l'élimination ou la réduction du risque à la source et les protections collectives avant les protections individuelles.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer le danger, l'exposition dans la situation dangereuse et le dommage possible.
- Justifier les réponses en citant les caractéristiques de l'installation et les faits décrits dans les documents.
- Présenter le total, la fraction utilisée et le calcul du pourcentage, puis appliquer l'arrondi demandé.
- Pour chaque mesure proposée, expliquer concrètement comment elle empêche le redémarrage ou réduit l'exposition.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la part des interventions sans isolement complet ?

Additionnez les événements pour obtenir le total, puis divisez le nombre d'interventions sans isolement complet par ce total. Multipliez le quotient par 100 et arrondissez à l'unité, comme demandé dans le sujet.

Q : Pourquoi l'arrêt de la presse ne sécurise-t-il pas l'intervention ?

La presse et le convoyeur ont des commandes distinctes, et l'arrêt de la presse ne coupe pas l'alimentation électrique du convoyeur. Celui-ci peut donc redémarrer pendant que l'opérateur intervient dans la zone de transfert.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et quelle est sa répartition en points ?

L'épreuve dure une heure et son coefficient est 1. La partie 1 vaut 8 points et la partie 2 vaut 12 points, soit 20 points au total.

Q : Qu'attend-on pour les mesures de prévention proposées ?

Les propositions doivent être adaptées au risque de redémarrage, relever de la prévention collective ou organisationnelle et préciser leur effet attendu. Elles doivent s'appuyer sur les documents et privilégier la prévention à la source.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capcip.fr/assets/annales/cap-cip/Gestion du risque/2026/CAP CIP - Gestion du risque - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP Conducteur d\ : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.